

RÉPONSE A L'ARTICLE DE J. LOCHARD *et al.*  
« L'ÉVALUATION DE LA PROTECTION RADIOLOGIQUE DES  
TRAVAILLEURS  
DANS LES CENTRALES NUCLÉAIRES ».

L'article de J. LOCHARD *et al.* rappelle fort justement l'obligation pour l'industriel d'investir dans la protection de son personnel. Ce faisant, il peut gagner sur deux tableaux; d'une part, il améliore le confort sanitaire de ce personnel (accidents du travail et maladies professionnelles) et donc le climat social interne, d'autre part, il améliore la disponibilité de son installation et réduit ses coûts de production.

Cela est déjà vrai en sécurité classique. Travailler sous tension ou derrière une capacité sous pression exige de prendre des précautions et d'engager des dépenses, mais améliore la qualité du service. Faciliter les accès et les manutentions rend le travail moins dangereux et moins pénible, et conduit simultanément à un gain de temps et à une meilleure production.

Par ailleurs, si pour la conception des installations, il est parfois possible de calculer la réduction de la dose collective correspondant à une amélioration, cette estimation est beaucoup plus délicate, voire impossible, dans d'autres domaines extrêmement importants pour la réduction des doses comme la préparation du travail ou la formation du personnel.

Or, pour être cohérente, l'optimisation doit s'appliquer à l'ensemble des actions entreprises. C'est ce qui a conduit E.D.F., jusqu'à ce jour, à entreprendre toutes les actions raisonnablement possibles dans le domaine de la réduction des doses, sans chercher à formaliser une méthode d'optimisation.

Les auteurs font justement remarquer qu'on ne peut parler de risques que par comparaison avec d'autres activités : c'est un problème de société. D'autre part, il faut évaluer le risque des rayonnements : c'est un problème de médecin. Il reste, enfin, à mettre en pratique ces choix et ces règles : c'est le problème de l'industriel, ce n'est pas toujours le plus facile.

P. JEANSON,  
*Électricité de France,*  
*Service de la Protection thermique,*  
D.S.R.E., B.P. 114, 93200 Saint-Denis.